

Contrôler le prorata en salaire atelier et aide au poste des variables de paye - TCR

Certaines variables de paye sont prorataées en fonction du salaire atelier et de l'aide au poste pour être prises en charge par l'ASP (indemnité de congés payés, heures de dimanche, etc.).

Avec un profil de consultation d'historique de paye, il est possible de contrôler ce prorata.

Fonctionnement

Le traitement des données liées au salaire atelier et à l'aide au poste est assuré par la rubrique libre V_TH, variables TH :

Rubrique libre V_TH (Variables TH)



Alias

V_TH

Ne plus utiliser la rubrique

Toujours Calculée

Désignation

Variables TH

Rubrique en Point

Toujours Valorisée

Multiples instances autorisé

Rubrique d'écrasement

Fréquence de calcul

Jan.

Fev.

Mars

Avr.

Mai

Juin

Jui.

Aout

Sep.

Oct.

Nov.

Dec.

Niveaux d'utilisation

Convention

Grille de Convention

Usages établissement

Contrat

Saisie de Paye

Alias

TXDDTE

TXSD

ABSSALDIR

ABSCPLDDTE

MTSALDIR

MTCPLDDTE

AIDEPOSTE

IJSSALDIR

IJSSCPLDDTE

AUTSALDIR

AUTCPLDDTE

REMUESAT

SALDIRECT

CPLDDTE

Désignation

Quote-part du brut affecté à l'aide au poste

Quote-part du brut en salaire direct

Quote-part des absences en salaire direct

Quote-part des absences en aide au poste

Montant salaire direct proraté des absences

Montant complément proraté des absences

Aide au poste pour les EA

Quote-part des IJSS en salaire direct

Quote-part des IJSS en aide au poste

Quote-part des autres rubriques de paye en salaire direct

Quote-part des autres rubriques de paye en aide au poste

Complément rémunération ESAT (Pour DSN)

Salaire direct proraté

Aide au poste de base

Rubriques de paye

Deux formules sont concernées par la rubrique des heures de dimanches : AUTSALDIR et AUTCPDDTE, quote-part des autres rubriques de paye en salaire direct et quote-part des autres rubriques de paye en aide au poste.

Leurs formules de calcul sont les suivantes :

Formule de calcul :

```
1 ([TH_SALPRORATA.MONTANT])
2 *
3 PRORATASALDIR ()
```

Formule de calcul :

```
1 ([TH_SALPRORATA.MONTANT])
2 *
3 PRORATACPDDTE ()
```

Le prorata est assuré par la rubrique itérative TH_SALPRORATA, Rubriques paye imputées au prorata salaire direct/Aide et la somme de la rubrique itérative SALDIRECT, Salaire direct des T.H. et de CPLDDTE, aide au poste voir l'explication de sproratats en fin de page).

C'est la rubrique TH_SALPRORATA qui nous intéresse. Avec la mise à jour de décembre, les heures de dimanches TH (TH_DIM) y sont ajoutées :

Rubrique itérative TH_SALPRORATA (Rubriques paye imputées au prorata salaire direct/Aide)

Alias: TH_SALPRORATA Ne plus utiliser la rubrique

Cumul automatique Toujours Calculée

Désignation: Rubriques paye imputées au prorata salaire direct/Aide

Imprimer sur le bulletin Rubrique d'écrasement Créer / modifier une alerte...

sous contrôle de valorisation sur la formule ITERATION

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Sélectionnez un profil comptable... Pas de profil associé.

Opération d'itération: Somme Nombre de décimales: 2

Liste des Participations

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
CP_PAIE	Paiement des congés payés	MONTANT	100	+
I_PREAVIS	Indemnité de préavis	MONTANT	100	+
REG_SAL	Régularisations diverses sur salaire	MONTANT	100	+
TH_DIM	Heures dimanches et fériés	MONTANT	100	+

Rubrique EIG

Commentaires

Cette rubrique rassemble toutes les rubriques de paye qui doivent être réparties au prorata du salaire direct et de l'aide au poste.
NB : Attention, ne pas y ajouter les rubriques IJSS car ces dernières sont traitées séparément

Attention : la codification ci-dessus est issue d'un jeu d'essai ! Elle est présentée pour vérifier la présence des heures de dimanches TH. Ne modifiez pas votre propre rubrique.

Exemple de paye TH sans heures de dimanche :

SALATELIER	Salaire atelier (rémunération garantie)	1709,28	17,00%	290,58	
CPLDDTE	Aide au poste			866,60	
BRUT	*** BRUT ***			1157,18	
Cotisations					
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			31,00	
PL_PLAFONDMENS	Plafond mensuel du mois			3666,00	
ACCIDENT	Accident du travail	290,58			1,92% -5,58
_ACCIDENT_TH	Accident travailleurs handicapés	866,60			1,92% -16,64

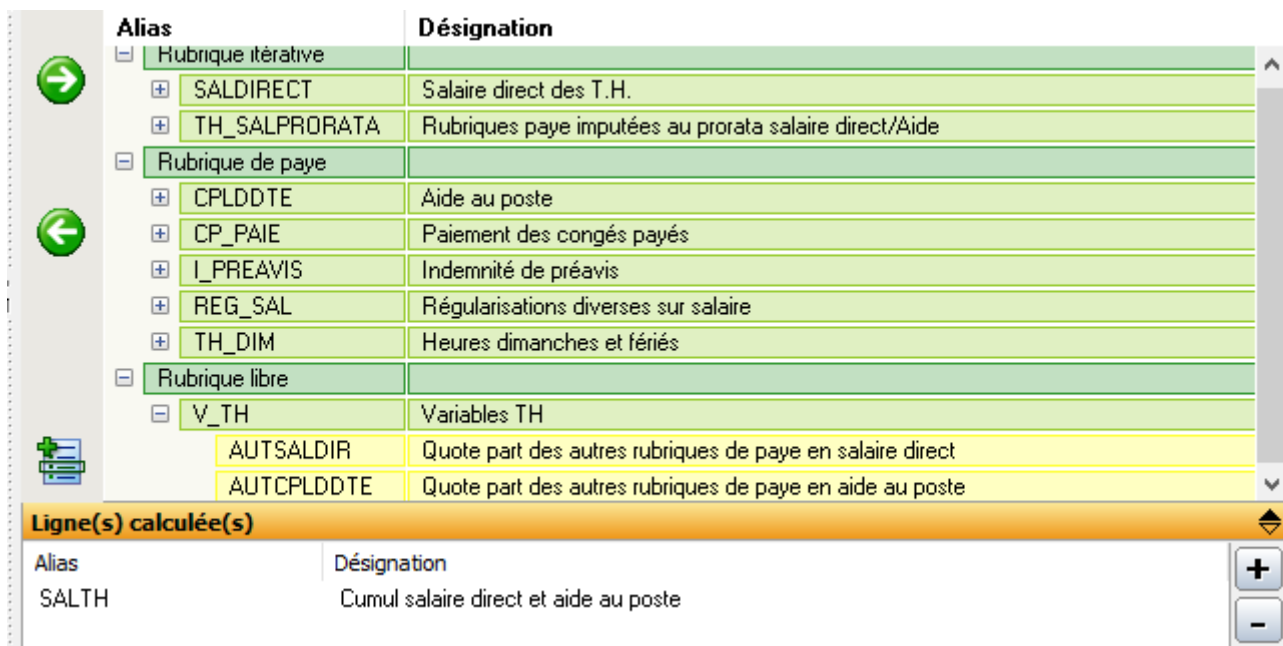
Voici la même paye avec 1 heure de dimanche :

SALATELIER	Salaire atelier (rémunération garantie)	1709,28	17,00%	290,58	
CPLDDTE	Aide au poste			866,60	
TH_DIM	Heures dimanches et fériés	1,00	15,26	15,26	
BRUT	*** BRUT ***			1172,44	
Cotisations					
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			31,00	
PL_PLAFONDMENS	Plafond mensuel du mois			3666,00	
ACCIDENT	Accident du travail	294,41			1,92% -5,65
_ACCIDENT_TH	Accident travailleurs handicapés	878,03			1,92% -16,86

Vous constatez que la répartition entre salaire direct et aide au poste est modifiée.

Le contrôle

Pour s'en assurer, il faut codifier un profil de consultation d'historique de paye, par exemple :



The screenshot shows a software interface with a tree view on the left and a summary table at the bottom. The tree view is organized into categories: 'Rubrique itérative', 'Rubrique de paye', and 'Rubrique libre'. Under 'Rubrique de paye', several items are listed, including 'CPLDDTE' (Aide au poste) and 'CP_PAIE' (Paie des congés payés). Under 'Rubrique libre', 'V_TH' (Variables TH) is expanded to show 'AUTSALDIR' (Quote part des autres rubriques de paye en salaire direct) and 'AUTCPLDDTE' (Quote part des autres rubriques de paye en aide au poste). The summary table below, titled 'Ligne(s) calculée(s)', shows the following data:

Alias	Désignation
SALTH	Cumul salaire direct et aide au poste

Par le bouton de sélection rapide, il faut sélectionner les constituantes de la TH_SALPRORATA.

Nous obtenons le résultat suivant :

SALTH.CALCUL	1157,18
TH_DIM.MONTANT	15,26
CPLDDTE.MONTANT	866,60
SALDIRECT.MONTANT	290,58
V_TH.AUTSALDIR	3,83194
V_TH.AUTCPLDDTE	11,42806
TH_SALPRORATA.MONTANT	15,26

Le cumul du salaire direct et de l'aide au poste font $290,58 + 866,60 = 1157,18$.

La rubrique TH_SALPRORATA n'est constituée que des dimanches TH soit 15,26.

Le prorata au salaire direct est égal à $15,26 * 290,58 / 1157,18 = 3,83194$, ligne V-TH.AUTSALDIR de l'historique.

Si on additionne le salaire direct 290,58 et le prorata de 3,83194, on obtient 294,41 de base de cotisation sur salaire direct comme indiqué sur la ligne ACCIDENT du bulletin.

Le prorata à l'aide au poste est égal à $15,26 * 866,60 / 1157,18 = 11,42806$, ligne V_TH.AUTCPLDDTE de l'historique.

Si on additionne l'aide au poste et son prorata, on obtient $866,60 + 11,42806 = 878,03$ de base de cotisation sur aide au poste comme indiqué sur la ligne `_ACCIDENT_TH` du bulletin.

Conclusion : le prorata fonctionne correctement.

Rubriques d'absences

Dans la rubrique libre de calcul `V_TH`, décrite plus haut, il existe deux formules qui permettent de prorater le montant des absences et d'affecter ce prorata pour une partie au salaire directe et pour l'autre à l'aide au poste.

Il s'agit des formules :

- `ABSSALDIR`, quote-part des absences en salaire direct
- `ABSCPLDDTE`, quote-part des absences en aide au poste

Leurs formules de calcul respectives sont

```
( [ABSTOTALV.MONTANT] - [ABSTOTALM.MONTANT] + [JRSNONTRAV.MONTANT] + [H_NONTRAV.MONTANT] )  
*  
PRORATASALDIR ( )
```

et

```
( [ABSTOTALV.MONTANT] - [ABSTOTALM.MONTANT] + [JRSNONTRAV.MONTANT] + [H_NONTRAV.MONTANT] )  
*  
PRORATACPDDTE ( )
```

- `ABSTOTALV`, total des montants des absences déduites, rubrique itérative
- `ABSTOTALM`, total des maintiens des absences maintenues, rubrique itérative
- `JRSNONTRAV`, jours non travaillés, déduction entrée/sortie en jours, rubrique de paye
- `H_NONTRAV`, heures non travaillées, déduction entrée/sortie en heures, rubrique de paye

L'explication des formules `PRORATA` se situe en bas de cette page.

Il existe 3 modes d'application : la déduction, le maintien ou la valorisation.

Présentation de la déduction sur le bulletin :

Absence diverse non payée le 06/01/2026	7,00h	15,58	-109,06
--	-------	-------	---------

Présentation du maintien sur le bulletin :

Maladie le 12/01/2026	1,00j	89,40	-89,40
Maintien Maladie			89,40

Présentation de la valorisation sur le bulletin :

Accident du travail 17 jrs du 08/01/2026 au 24/01/2026	-1439,45	84,67
---	----------	-------

Dans l'historique de paye

Tri par matricule	Janvier 2026
000031 :	
ABS_P_MAL.DUREE	1,00
ABS_P_MAL.MONTANT	-89,40
ABS_P_MAL.MAINTIEN	89,40
ABSTOTALV.MONTANT	89,40
ABSTOTALM.MONTANT	89,40
000201 :	
ABS_NP_DIV.DUREE	7,00
ABS_NP_DIV.MONTANT	-109,06
ABSTOTALV.MONTANT	109,06

Les absences déduites et maintenues sont présentes dans l'historique de paye et génèrent les rubriquesx ABSTOTALV et ABSTOTALM. L'absence d'accident du travail, étant seulement valorisée, ne figure pas dans l'historique, elle ne génère pas non plus les rubriques de totalisation. Conclusion, elle n'est pas répartie entre le salaire direct et l'aide au poste. Il en est de même pour toutes les rubriques seulement valorisées. Pour qu'une absence soit prise en compte dans la répartition salaire direct/aide au poste, elle doit être déduite et maintenue.

Calcul des proratas au salaire direct et à l'aide au poste

Ce calcul est effectué par les fonctions PRORATASALDIR () et PRORATACPLDDTE () dont les formules respectives sont :

Formule

$$\frac{[\text{SALDIRECT} . \text{MONTANT}]}{([\text{SALDIRECT} . \text{MONTANT}] + [\text{CPLDDTE} . \text{MONTANT}])}$$

et

Formule

$$1 - \frac{[\text{SALDIRECT} . \text{MONTANT}]}{([\text{SALDIRECT} . \text{MONTANT}] + [\text{CPLDDTE} . \text{MONTANT}])}$$

Taux du salaire direct : montant du salaire direct divisé par le cumul du salaire direct et de l'aide au poste

Taux de l'aide au poste ; 1 - taux du salaire direct

Pour un TH à 5% du SMIC avec le SMIC horaire à 12,02 (01/01/2026), le salaire direct est égal à 91,15 et l'aide au poste à 924,28 soit un total de 1015,43.

Le taux du salaire direct est égal à $91,15 / 1015,43$ soit 0,09 et celui de l'aide au poste est égal à $1 - 0,09 = 0,91$.

Vérification : $924,28 / 1015,43 = 0,91$.

Revision #7

Created 5 December 2023 16:31:46 by Jean François KERSERHO

Updated 9 February 2026 15:16:25 by Jean François KERSERHO